

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse? une seule, enclavée dans les terres, on y dit la messe le jour de la St Jean seulement. elle est très-petite & elle n'a ni ornements, ni pierre sacrée.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles? St Barnabé

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical?

6° Quelle est la date de l'Indult? rien

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé? rien

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques? rien

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état? rien

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.